

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2023-3645
OBJET	Recommander au conseil d'adopter le mandat révisé du Comité sur les transports et la mobilité durable de la Ville de Laval et de mandater le Secrétariat de la gouvernance à procéder au recrutement et à présenter les recommandations quant aux nominations des membres du comité selon la nouvelle composition	
No dossier(s) interne(s) : SG-3011-01		
No LV : NE S'APPLIQUE PAS		
DISTRICT(S) : 00-Tous les districts		
Date CE souhaitée : 2023-11-01		
Date CM souhaitée : 2023-11-07		

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2023-3645
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2023-01-10 CM-20230110-66 PROPOSITION AMENDÉE ACCEPTÉE - DÉVELOPPEMENT ET CONSOLIDATION DU TRANSPORT ACTIF ET DURABLE</p> <p><u>Résumé</u> CONSIDÉRANT QUE le transport automobile est la source de 69 % des émissions de GES sur le territoire lavallois et que la mobilité active est une solution essentielle pour diminuer l'empreinte carbone des Lavallois et des Lavalloises;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la mobilité active contribue à créer des milieux de vie à échelle humaine et sécuritaires;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Laval encourage sa population à adopter un mode de vie sain;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Laval est certifiée Ville Vélosympathique bronze depuis 2019;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Commission des transports de Laval est mandatée, entre autres, pour effectuer le suivi du Plan de mobilité active et de piloter les projets majeurs de planification du territoire en lien avec la gestion des déplacements;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Vasilios Karidogiannis APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet</p> <p>que le comité exécutif mandate la Commission des transports pour tenir une consultation publique impliquant les citoyens et les représentants d'organismes concernés et de transmettre des recommandations afin de favoriser le développement et la consolidation du transport actif et durable.</p> <p>Un débat s'engage.</p> <p>Le conseiller Vasilios Karidogiannis informe les membres du conseil d'un amendement à la proposition afin de modifier «Commission des transports» par «Comité consultatif sur les transports et la mobilité durable».</p> <p>L'amendement est appuyé par le conseiller Alexandre Warnet.</p> <p>Le conseiller David De Cotis propose un premier amendement afin de remplacer le premier paragraphe par le suivant:</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le secteur du transport routier est la source de 69 % des émissions de GES sur le territoire lavallois et que la mobilité active est une solution essentielle pour diminuer l'empreinte carbone des Lavallois et des Lavalloises;</p> <p>Le conseiller David De Cotis propose un deuxième amendement afin que la proposition se lise comme suit:</p> <p>que le comité exécutif mandate le Comité consultatif sur les transports et la mobilité durable pour tenir une consultation publique et de transmettre des recommandations afin de favoriser le développement et la consolidation du transport actif et durable.</p> <p>Les 2 amendements sont appuyés par la conseillère Aglaia Revelakis.</p> <p>Le conseiller Vasilios Karidogiannis accepte le premier amendement et refuse le deuxième.</p> <p>Le conseiller David De Cotis maintient son deuxième amendement, mais ne demande pas le vote.</p> <p>La conseillère Louise Lortie propose un amendement afin que la proposition se lise comme suit:</p> <p>que le comité exécutif mandate Repensons Laval pour tenir une consultation publique impliquant les citoyens et les représentants d'organismes concernés et de transmettre des recommandations afin de favoriser le développement et la consolidation du transport actif et durable.</p> <p>Le conseiller Claude Larochelle appuie l'amendement.</p> <p>Le conseiller Vasilios Karidogiannis n'accepte pas l'amendement et demande le vote sur l'amendement, lequel est rejeté par un compte de 7 en faveur et de 12 contre:</p> <p>les conseillers David De Cotis, Paolo Galati, Aglaia Revelakis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de l'amendement;</p> <p>M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent contre l'amendement.</p> <p>M. Stéphane Boyer, maire, demande le vote sur la proposition amendée qui se lit comme suit:</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le secteur du transport routier est la source de 69 % des émissions de GES sur le territoire lavallois et que la mobilité active est une solution essentielle pour diminuer l'empreinte carbone des Lavallois et des Lavalloises;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la mobilité active contribue à créer des milieux de vie à échelle humaine et sécuritaires;</p>		

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2023-3645
<p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Laval encourage sa population à adopter un mod</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2018-12-04 CM-20181204-906 ABOLITION - COMMISSION DES TRANSPORTS - CRÉATION - COMITÉ CONSULTATIF SUR LES TRANSPORTS ET LA MOBILITÉ DURABLE</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Ray Khalil APPUYÉ PAR : Virginie Dufour</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'abolir la Commission des transports;</p> <p>de constituer le Comité consultatif sur les transports et la mobilité durable de la Ville de Laval afin de remplacer la Commission des transports et d'approuver le document intitulé «Mandat - Comité consultatif sur les transports et la mobilité durable», joint au présent sommaire décisionnel et sur lequel apparaissent notamment le mandat de ce comité, sa composition et la nomination de ses membres;</p> <p>de nommer les personnes suivantes à titre de membre de ce comité:</p> <p>Mme Christine Gauvreau, directrice planification et développement de la Société de transport de Laval; Mme Scarlett Van Blaeren, directrice du Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté; Mme Nathalie Martin, assistante-directrice du Service de l'urbanisme; M. François-Henri Dugas, assistant-directeur du Service des travaux publics; Mme Nathalie Martel, assistante-directrice du Service de l'ingénierie; M. Jean-François Benoît, inspecteur-chef au Service de police;</p> <p>de mandater le Secrétariat de la gouvernance pour soumettre des candidatures pour occuper les 2 postes de membre indépendant expert en matière de transport et de mobilité durable de ce comité.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2018-5635)</p>		
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20181204-906, le conseil a aboli la Commission des transports et a, par le fait même, constitué le Comité consultatif sur les transports et la mobilité durable (le « CCTMD »);</p> <p>ATTENDU QUE conformément à la Politique-cadre en matière de gouvernance de la Ville de Laval, le Secrétariat de la gouvernance révisé périodiquement les mandats de toutes les instances internes de la Ville et procède à l'analyse de leurs activités afin de s'assurer que celles-ci répondent encore aux besoins de la Ville, que leur structure de gouvernance demeure à valeur ajoutée, que leur objet est accompli, etc.;</p> <p>ATTENDU QUE malgré que le CCTMD soit constitué depuis le 4 décembre 2018, force est de constater que celui-ci a été inactif dans les dernières années et que de nombreuses discussions ont eu lieu à son sujet depuis, notamment à l'égard de son mandat qui est, actuellement, en redéfinition;</p> <p>ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20230110-66, le conseil a attribué un mandat spécifique au CCTMD qui vise la tenue d'une consultation publique impliquant les citoyens et les représentants d'organismes concernés et la transmission de recommandations afin de favoriser le développement et la consolidation du transport actif et durable;</p> <p>ATTENDU QU'il a été constaté qu'il y avait lieu d'apporter des modifications au mandat afin de revoir la composition du CCTMD et d'y ajouter la responsabilité de consultation publique dans la démarche de réalisation du Plan stratégique de mobilité durable (« PSMD ») qui prévoit déjà une démarche de consultation;</p> <p>ATTENDU QU'en raison de la responsabilité spécifique du comité qui vise la tenue d'une consultation publique ainsi qu'en raison de la composition paritaire du comité entre les membres élus et les membres indépendants, le Secrétariat de la gouvernance recommande de modifier le nom du CCTMD pour « Comité sur les transports et la mobilité durable de la Ville de Laval »;</p> <p>ATTENDU QUE le Bureau de la mobilité et le Secrétariat de la gouvernance recommandent d'adopter le mandat révisé du comité, joint au présent sommaire décisionnel, qui modifie notamment sa composition ainsi que ses rôles et responsabilités, et de mandater le Secrétariat de la gouvernance à procéder au recrutement et à présenter les recommandations quant aux nominations des membres du comité selon la nouvelle composition.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2023-3645
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES <ul style="list-style-type: none"> - Procéder à la nomination et la formation des membres d'ici la fin de l'année 2023 en fonction du mandat révisé; - Convenir de la démarche de consultation du comité avec le Service des communications et du marketing; - Tenir la consultation publique par le Service des communications et du marketing; et - Présenter les rapports et recommandations au comité exécutif à la suite de la consultation. 		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20181204-906, le conseil a aboli la Commission des transports et a, par le fait même, constitué le Comité consultatif sur les transports et la mobilité durable (le « CCTMD »);</p> <p>ATTENDU QUE conformément à la Politique-cadre en matière de gouvernance de la Ville de Laval, le Secrétariat de la gouvernance révisé périodiquement les mandats de toutes les instances internes de la Ville et procède à l'analyse de leurs activités afin de s'assurer que celles-ci répondent encore aux besoins de la Ville, que leur structure de gouvernance demeure à valeur ajoutée, que leur objet est accompli, etc.;</p> <p>ATTENDU QUE malgré que le CCTMD soit constitué depuis le 4 décembre 2018, force est de constater que celui-ci a été inactif dans les dernières années et que de nombreuses discussions ont eu lieu à son sujet depuis, notamment à l'égard de son mandat qui est, actuellement, en redéfinition;</p> <p>ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20230110-66, le conseil a attribué un mandat spécifique au CCTMD qui vise la tenue d'une consultation publique impliquant les citoyens et les représentants d'organismes concernés et la transmission de recommandations afin de favoriser le développement et la consolidation du transport actif et durable;</p> <p>ATTENDU QU'il a été constaté qu'il y avait lieu d'apporter des modifications au mandat afin de revoir la composition du CCTMD et d'y ajouter la responsabilité de consultation publique dans la démarche de réalisation du Plan stratégique de mobilité durable (« PSMD ») qui prévoit déjà une démarche de consultation;</p> <p>ATTENDU QU'en raison de la responsabilité spécifique du comité qui vise la tenue d'une consultation publique ainsi qu'en raison de la composition paritaire du comité entre les membres élus et les membres indépendants, le Secrétariat de la gouvernance recommande de modifier le nom du CCTMD pour « Comité sur les transports et la mobilité durable de la Ville de Laval »;</p> <p>ATTENDU QUE le Bureau de la mobilité et le Secrétariat de la gouvernance recommandent d'adopter le mandat révisé du comité, joint au présent sommaire décisionnel, qui modifie notamment sa composition ainsi que ses rôles et responsabilités, et de mandater le Secrétariat de la gouvernance à procéder au recrutement et à présenter les recommandations quant aux nominations des membres du comité selon la nouvelle composition.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, IL EST</p> <p>RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :</p> <p>de recommander au conseil d'adopter le mandat révisé du Comité sur les transports et la mobilité durable de la Ville de Laval, joint au présent sommaire décisionnel; et</p> <p>de mandater le Secrétariat de la gouvernance à procéder au recrutement et à présenter les recommandations quant aux nominations des membres du comité selon la nouvelle composition.</p>		